

# Renvoi au comité des secours et des finances de la proposition d'envoyer 20 mille livres à titre d'indemnité aux patriotes indigents de Marvejols, pillés par les rebelles commandés par Charrier, en annexe de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

## Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des secours et des finances de la proposition d'envoyer 20 mille livres à titre d'indemnité aux patriotes indigents de Marvejols, pillés par les rebelles commandés par Charrier, en annexe de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 403;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36292\\_t2\\_0403\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36292_t2_0403_0000_6)

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Le duché de Toscane ne souffrira pas plus long-temps que l'aigle d'Autriche plane sur son horizon. Turin, fruit d'une rigide parcimonie, ouvrira bientôt ses portes aux apôtres de la liberté, qui bravent depuis plus de deux ans les neiges et les frimas, pour lui ouvrir la route du bonheur; l'Espagne asservie sous le joug avilissant de l'ignorance et de la superstition, expiera les forfaits qu'elle a commis dans le nouveau monde; la fière Albion éprouvera le courroux d'un peuple idolâtre de la liberté dont un gouvernement astucieux et machiavélique l'a frustrée jusqu'ici, malgré sa constance opiniâtre à la rechercher; la Hollande réfléchira sur les sacrifices multipliés qu'elle avoit faits pour se mettre à l'abri de la tyrannie; et en contemplant ses digues qui maîtrisent les mers, elle reprendra toute son énergie.

La Germanie, honteuse de toutes ses défaites, se lassera de continuer une guerre désastreuse.

La Sprée refluera vers sa source, plutôt que de voir un despote assis sur ses bords.

La Suède, le Danemarck, la Suisse, Gênes, recueilleront à l'envi les bénédictions des races futures, pour n'avoir pas trahi la cause sacrée de l'humanité; la France enfin donnera à l'Europe étonnée, à l'univers entier, le spectacle d'un grand peuple, heureux par les seules lumières de la raison et de la philosophie, sans avoir besoin de recourir à aucun prestige religieux. »

Mention honorable (1).

## 65

Un membre propose d'autoriser la trésorerie nationale à verser dans les mains du ministre de l'intérieur une somme de 20 mille livres, pour être distribuée à titre d'indemnité aux patriotes indigens de Marvejols, pillés par les rebelles commandés par Charrier.

Renvoyé aux comités des secours et des finances (2).

## 66

Le glaive de la justice, dit VOULLAND, doit atteindre les coupables aussitôt qu'ils sont reconnus tels; je demande que le décret rendu hier contre Bernard, soit expédié sur le champ.

Cette proposition alloit être décrétée lorsque MONNEL membre du comité des décrets annonce que les intentions du préopinant sont remplies. Le ministre de la justice a reçu le décret depuis hier (3).

## 67

[La comm. de Coudray-sur-Seine, à la Conv.; s.d.] (4)

« Citoyens Législateurs,

Le jour que la commune du Coudray-sur-Seine, eut l'honneur de se présenter à votre barre

(1) B<sup>in</sup>, 27 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Paris, p. 1549; M. U., XXXV, 475-76; C. Eg., p. 148-150; Audit. nat., n° 486. Mention dans J. Sablier, n° 1081; Ann. R. F., n° 49.

(2) J. Sablier, n° 1081; J. Fr., n° 480.

(3) J. Lois, n° 476; Batave, p. 1352; J. Perlet, p. 378.

(4) C. 288, pl. 887, p. 32.

et déposer sur l'autel de la patrie les instrumens les plus précieux qui servoient à son culte religieux, elle vous pria de prendre en considération la demande qu'elle vous fit de décréter que quand la vente des biens-fonds des émigrés seroit à l'ordre du jour, il en seroit donné deux ou trois arpens, soit à loyer ou à rente perpétuelle à chaque famille pauvre de la commune, telles que celles de vigneron, manouvriers et journaliers (1).

Maintenant que cette vente est à l'ordre du jour dans toute la République, daignez, citoyens législateur, entendre la voix plaintive de ces pauvres sans culottes en vous demandant ces trois arpens qu'ils arroseront de leurs sueurs: c'est du pain qu'ils vous demandent. Vous ne le leur refuserez pas. »

Michel CORBAY (maire), BADIN (agent nat.).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 68

La commune de Cavagnac (3) fait don de 300 liv. en numéraire (4).

## PIÈCES ANNEXES

### I

[Le c<sup>n</sup> Vernier à la Conv.; 11 niv. II] (5)

« Liberté, égalité, salut et fraternité.

Les triomphes de la patrie sont les hymnes du vrai bonheur.

Le républicain vit pour sa patrie entière, il se réjouit de ses succès et s'attriste de ses revers, Toulon reprise par le courage de nos braves patriotes, devient pour la France entière un jour d'allégresse.

J'offre à la Convention cet hymne que j'ai composé sur la prise de Toulon.

Air : Allons enfans de la patrie.

Français, que des chants d'allégresse,  
Viennent consacrer ce beau jour,  
Que les sentimens de l'yvresse  
Soient la preuve de notre amour.  
La liberté de la victoire  
Chez nous a fixé le drapeau;  
Toulon des anglais le tombeau,  
Deviens pour nous un chant de gloire.  
Chantons peuple français, l'hymne à la liberté.  
Rendons, rendons,  
Aux défenseurs, l'hommage mérité.

En vain contre notre patrie,  
Méditant de noirs attentats,  
Le monstre de la tyrannie  
Vient nous défier aux combats.  
La liberté qui nous appelle,  
Sçaura soutenir notre bras,  
Nos coups sont les coups du trépas  
Pour Toulon perfide et rebelle  
Chantons.

(1) Voir ci-dessus, même séance, n° 22.

(2) Décision en marge de la lettre.

(3) Lot.

(4) J. Sablier, n° 1081.

(5) F<sup>17A</sup> 1009<sup>A</sup>, pl. 1, p. 1735.